



Mairie d'AUBY
Demande subvention lum'ACTE
Assistance à maîtrise d'ouvrage Eclairage public
Décision directe n°17

Publié le 10 février 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire 611,

Vu la volonté de sobriété énergétique de la ville d'Auby et son souhait de rénover son parc d'éclairage public,

Vu la nécessité de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'établir un diagnostic du parc d'éclairage public existant, un dimensionnement optimal des installations et un chiffrage fin et précis des investissements correspondant aux scénarios qui seront retenus,

Vu l'appel à projets lum'ACTE du programme CEE ACTEE 2, qui finance dans un Lot 1 : la réalisation d'audits patrimoniaux et énergétique ainsi que les schémas directeurs d'aménagement lumière, et dans un Lot 3 : la maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les projets, cela à hauteur de 30%,

Vu plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Postes de dépenses	Montants € HT	Financements	Montant € HT
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (postes éligibles)	28 450 €	Lum'ACTE	8 535 €
		Fonds propres ville	19 915 €
TOTAL	28 450 €	TOTAL	28 450 €

Le Maire,

DECIDE

- D'effectuer une demande de subvention de 8 535 euros auprès du programme CEE ACTEE 2 dans le cadre de l'appel à projets « lum'ACTE » pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant un diagnostic et un schéma directeur pour la rénovation énergétique du parc d'éclairage public,
- De signer tous les documents afférents à cette démarche.

AUBY, le 07/02/2023

Christophe CHARLES
Maire

